5/652

SUITE

Des lettres adreſſées par différentes municipalités de la colonie, à celle du Port-au-Prince.

N°. 6.

Meſſieurs,

Nous avons reçu avec l'honneur de vos lettres des 13 & 17 du courant, les piéces qui y étoient jointes.

Nous avions conçu quelques inquiétudes au premier bruit des grands mouvemens qui ont eu lieu dans votre ville, & nous avons été agréablement flattés d'apprendre que la paix, la tranquillité & la parfaite union n'ont jamais été plus uniformes parmi vous, que dans ce moment. Nous vous deſirons bien ſincérement la continuité de ces précieux avantages, & nous faiſons des vœux pour qu'ils ſe perpétuent dans la colonie.

Nous avons l'honneur d'être fort cordialement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles &
très-obéiſſans ſerviteurs,

Les membres du comité de Jean-Rabel.

Signé, Pellier, préſident; Baillard, ſecrétaire adjoint.

Jean-Rabel, 24 mars 1791.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Au Terrier-rouge, 24 mars 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

C'eſt avec un nouveau plaiſir que nous avons appris par votre dépêche du 17 courant, que la paix & la tranquillité continuent de régner parmi vous. Vous avez fait ceſſer nos inquiétudes qu'on ſe plaît à augmenter. Votre correſpondance avec M. le général, votre arrêté du 17, rendus publics, ne peuvent que produire un bon effet. Il en ſera de même de la publicité que vous donnerez aux lettres que vous recevrez de toutes les paroiſſes.

Nous communiquerons toutes vos dépêches à la prochaine aſſemblée de paroiſſe, & nous ſerons charmés que vous veuillez bien entretenir avec nous une correſpondance ſuivie.

Faites-nous également le plaiſir de nous adreſſer la proclamation du 3 de ce mois, de M. de Blanchelande, relative aux marques diſtinctives : nous ne la connoiſſons pas.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus fraternel attachement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles &
très obéiſſans ſerviteurs,

Les membres du comité permanent du Terrier-rouge.

Signé, Leger Duval, préſident du comité, & chargé de la correſpondance.

A Aquin, le 27 mars 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous recevons toujours avec une nouvelle ſatisfaction l'aſſurance que vous nous donnez que la paix & l'harmonie continuent de régner dans votre ville. Nous nous flattons que le jour qui va voir conſolider ce bonheur & le rendre durable pour la colonie entière, n'eſt pas éloigné. La conſtitution qui nous eſt promiſe va s'établir ; & malgré les efforts des ennemis du bien public, nous jouirons bientôt des fruits de l'heureuſe régénération.

Le parti de la bonne cauſe groſſit chaque jour dans notre paroiſſe : des hommes de bonne-foi, égarés faute de ſe rendre compte de leurs penſées, ont été accueillis de la part de leurs frères comme méritent de l'être des victimes de la ſéduction. Puiſſent-ils ſentir tous également le prix de la révolution !

Nous voyons par les lettres de différentes municipalités de la colonie adreſſées à la vôtre juſqu'à ce moment, & dont nous vous demandons la ſuite avec inſtance, que les paroiſſes ſont animées des mêmes ſentimens, & également épriſes de l'amour de la liberté. Cette uniformité de principes, effet d'un intérêt qui nous eſt commun, nous fait plaiſir. Cela nous garantira des entrepriſes du pouvoir exécutif, contre lequel nous ne ſaurions être trop en garde.

Nous avons l'honneur d'être avec un fraternel attachement,
Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très
obéiſſans ſerviteurs,
Les officiers municipaux d'Aquin.

Signé, Maupin, maire ; Durand, officier municipal.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Meſſieurs & chers compatriotes ,

Nous avons reçu les deux lettres dont vous nous avez honorés, les 17 & 20 du courant , ainſi que toutes les pièces que cette première nous annonce : elles nous confirment de plus en plus que votre ſublime conduite , dans la nouvelle criſe qui vient de régénérer la colonie , imitée par toutes les paroiſſes , qui n'ont jamais eu d'autres deſirs que celui de partager avec leurs frères d'Europe les douceurs de la liberté conquiſe , ramènera les eſprits les plus égarés , les égoïſtes les plus opiniâtres à l'axiome inconteſtable , que cette colonie , feſant partie de l'empire françois , ne peut être régie différemment ; & que la paix & la tranquillité , dont tout annonce qu'elle va jouir déſormais , ſont les plus précieux de tous les avantages.

Nous n'oublierons jamais , chers compatriotes , que nous devons ce grand bien , ce mieux-être , à votre fermeté & à votre civiſme ; que nous le devons auſſi au courage & au patriotiſme des braves officiers & ſoldats des régimens de Normandie, d'Artois & du corps royal d'artillerie , auxquels nous renouvelons le témoignage de notre reconnoiſſance & de notre fraternel attachement , que nous vous prions , chers compatriotes, de leur tranſmettre.

Nous avons vu , avec autant de ſurpriſe que de chagrin , les imputations faites à la conduite de ces généreux défenſeurs de notre liberté , dans la proclamation de M. le lieutenant général au gouvernement. Elles ſont trop incompatibles avec le civiſme qu'ils ont démontré en arrivant , avec toute leur conduite ultérieure , & avec le ſentiment qui caractériſe le militaire patriote , pour avoir pu altérer l'opinion méritée que nous en avons , & que nous vouons à la poſtérité.

Il n'eſt pas douteux que M. de Blanchelande , inſtruit par votre correſpondance de la fauſſeté des rapports que des enne-

mis du bien public lui ont faits ; que la plus grande harmonie règne dans cette ville, & que sa présence y est vivement desirée, ne se décide à venir jouir de ce doux spectacle, & à coopérer au bonheur de tous. Nous l'apprendrons avec une bien vive satisfaction.

Nous déplorons avec vous, chers compatriotes, la perte que la nation a faite de M. le commandeur de Villages, de ce digne chef de la nation.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus intime confraternité,

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles &
très obéissans serviteurs,

Les officiers municipaux.

Signé, Fournier de l'Hermitage, maire ; Funeb de Péranon, procureur-syndic ; Ulriot, secrétaire-greffier ; Lacour, officier-municipal.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Torbeck, ce 24 mars 1791.

Messieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu successivement vos paquets des 17 & 20 de ce mois ; vous ne devez pas douter du plaisir qu'ils nous ont fait ; déjà instruit de ce que sont capables tous les ennemis de notre régénération, vous ne devez pas craindre que nous donnions aucune créance à tout ce que leur méchanceté pourroit répandre contre la douce tranquillité dont vous jouissez après les horreurs cruelles qui vous ont agités : nous n'ajouterons

foi qu'à ce que votre correſpondance & les papiers publics nous apprendrons.

Nous voyons avec plaiſir que vous ayez eu la précaution d'inſtruire l'aſſemblée nationale des événemens qui vous ont rétablis dans vos droits; nous eſtimons que c'eſt une marche que vous devez ſuivre conſtamment par tous les moyens poſſibles, pour déjouer les complots de tous nos ennemis, qui ne manqueroient pas d'uſer de vîteſſe pour ſurprendre encore l'aſſemblée nationale, & la prévenir contre nous! Les méchans ſont ſi éveillés, ſi actifs! C'eſt à notre avis une des plus grandes fautes qu'ait fait l'aſſemblée de Saint-Marc; forte de ſes bonnes intentions, elle s'eſt endormie dans une folle ſécurité, & les pervers ont profité de ſa confiance pour envenimer les actions & leur donner l'apparence des crimes aux yeux de nos légiſlateurs.

Nous vous invitons, chers compatriotes, à nous coutinuer votre correſpondance, & de n'omettre aucun détail qui pourroit intéreſſer le bien public. Nous aurons également l'attention de vous inſtruire de tout ce qui pourra vous intéreſſer.

Nous ſommes fâchés de la mort de M. le commandeur de Villages. Quoique nous ne le connuſſions pas, nous penſons que le roi ne lui eût pas donné l'importante miſſion dont il étoit chargé, ſi ſes principes & ſon patriotiſme n'euſſent pas été bien connus.

Ci-joint la copie d'une lettre que nous avons écrite aujourd'hui à M. le général, parceque nous penſons qu'il eſt du bien public qu'il reprenne ſa réſidence au Port-au-Prince.

Nous ſommes très-fraternellement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très
obéiſſans ſerviteurs,
Les officiers municipaux de Torbeck.

Signé, Saint-Martin, maire; Lezongar Laſſalle; ſecrétaire-greffier.

Copie d'une lettre de la municipalité de Torbeck à M. le général.

Torbeck, le 24 mars 1791.

Monsieur le général,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de la délibération de cette paroisse du 20 de ce mois, laquelle, attendu le trop petit nombre de citoyens composant l'assemblée, a remis au dimanche 3 avril à procéder à l'élection des députés à l'assemblée coloniale.

Souffrez, monsieur le général, que nous vous témoignions nos regrets du parti que vous avez cru devoir prendre de vous retirer au Cap, en raison des événemens qui ont eu lieu au Port-au-Prince. Quelqu'affligeans qu'ils aient été, le calme y est parfaitement rétabli; tous les citoyens vous y desirent; & jugeant de leurs sentimens par les nôtres, nous sommes assurés qu'il n'en est aucun qui ne servît avec joie de rempart au représentant d'un roi l'idole de son peuple, contre tous ceux qui oseroient manquer à la profonde vénération qui est due à ce digne représentant.

Permettez, M le général, que nous sollicitions le retour à votre confiance pour les citoyens du Port-au-Prince. Votre éloignement blesse leur sensibilité, & pourroit donner sur leur loyauté d'injustes soupçons, que les mal-intentionnés accréditeroient avec empressement, pour tâcher de bouleverser encore cette malheureuse colonie.

Nous joindrons à ce motif du bien général un sentiment d'intérêt personnel, que nous nous permettons de vous représenter. La tranquillité des citoyens de cette paroisse peut exiger de recourir à l'autorité & aux lumières de leur général, & il nous seroit bien plus long de vous les demander, Monsieur, au Cap qu'au Port-au-Prince.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Certifié conforme. *Signé*, Lezongar Lassalle, secrétaire-greffier.

Petit-Trou, le 28 mars 1791.

Messieurs & chers compatriotes,

Nos travaux suspendus depuis le 4 décembre dernier, nous ayant permis de vous accuser seulement il y a quinze jours la réception de l'envoi que vous nous aviez fait de vos travaux, & de l'heureuse régénération qui s'est opérée dans votre ville, & par contre-coup dans la totalité des paroisses de l'ouest & du sud.

L'assemblée de paroisse que nous avons eue hier nous ayant fait reprendre nos fonctions, nous met à même, Messieurs & chers compatriotes, de remplir des devoirs bien chers à nos cœurs; c'est la félicitation que nous vous devons sur la conquête que vous avez faite de votre liberté, & la modération parfaite qui a suivi votre triomphe, qui, par ce moyen, sera sans doute constant, inaltérable, & celui auquel nous reconnoissons si bien nos frères.

Ensuite les remercîmens que nous devons à nos frères les citoyens militaires des bataillons d'Artois & Normandie & le corps royal d'artillerie. Soyez, chers compatriotes nos interprêtes auprès de ces frères, & dites-leur que notre reconnoissance sera éternelle, ainsi que l'inviolable & fraternel attachement que nous leur avons voués pour la vie.

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très obéissans serviteurs,

Les membres de la municipalité du Petit - Trou.

Signé, Chevalier, *premier échevin*; Rouxel de Saint-Maurice, *second échevin*; Compans, *notable*; Pigeon, *secrétaire-greffier ad hoc.*

P. S. Nous vous prions instamment de vouloir bien continuer à nous faire part de vos travaux & avis sur la route à tenir.

Au Dondon, le 18 mars 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Nous avons reçu votre adreſſe aux citoyens de cette paroiſſe, en date du 6 de ce mois, & nous la leur avons communiquée de ſuite. Ils y ont vu ainſi que nous avec la plus vive ſatisfaction que, grace aux diſpoſitions généreuſes & patriotiques de nos brave frères d'Europe, compoſant les différens corps de la ſtation, & à l'heureux retour du régiment du Port-au-Prince, vous avez enfin ſecoué le joug du deſpotiſme odieux ſous lequel vous gémiſſiez depuis ſi long-temps, & qui nous menaçoit tous; car il eſt indubitable qu'il exiſte une coalition intime entre tous les partiſans de l'ancien régime, & tous les intéreſſés au maintien des abus, tendant à nous replonger, s'ils le pouvoient, dans toutes les horreurs du pouvoir arbitraire.

Nous voyons comme vous, Meſſieurs & chers compatriotes, avec un vif regret la ſcène ſanglante qui a terni en quelque ſorte cette époque mémorable: ces actes d'effervescence répugnent toujours aux cœurs honnêtes & paiſibles: il vaudroit infiniment mieux que ce fût la nation qui nous eût fait juſtice de ce forcené; mais ſi jamais cas fut graciable, certainement ce doit être celui-là, puiſque cet exemple terrible ramène ces égoïſtes inſenſés aux ſentimens qui caractériſent l'honnête & le vrai citoyen, & leur fait ſentir que le bonheur de tous peut ſeul fixer à jamais la paix & la tranquillité parmi nous.

Veuillez donc, Meſſieurs & chers compatriotes, recevoir par notre organe la félicitation ſincère des citoyens de cette paroiſſe ſur votre retour à la liberté: leurs ſentimens & leurs principes ont conſtamment été les vôtres, & ils ont vivement ſenti tous vos maux. Ils vous prient également de vouloir bien être leurs

interprètes auprès de nos dignes & braves frères de Normandie, d'Artois, du corps royal d'artillerie, en un mot de tous les corps & équipages composant la station, & du régiment du Port-au-Prince.

Nous participons comme vous à leurs bienfaits, & nous partageons sincérement votre reconnoissance à leur égard.

Sans avoir été exposés aussi directement que vous aux vexations du pouvoir arbitraire, nous n'en avons pas moins éprouvé des tracasseries de toute espèce, partant du même principe. Nous avons constamment eu deux partis dans cette paroisse, mais heureusement celui de la bonne cause a toujours été le prédominant. Ce qui vient de se passer chez vous commence à faire ouvrir les yeux à plusieurs du parti contraire que l'on avoit abusés, & nous avons l'heureuse perspective de voir bientôt parmi nous une réunion générale : votre exemple, chers compatriotes, n'y contribuera pas peu.

On cherche autant qu'on peut, dans cette dépendance, à dénaturer les faits relatifs aux événemens dont vous nous avez fait le détail, & à jeter de l'incertitude dans les esprits; mais les patriotes ne prendront pas le change, & ils trouveront comme nous dans vos adresses tous les caractères de l'évidence la mieux démontrée.

Nous vous engageons, Messieurs & chers compatriotes, à vouloir bien correspondre avec nous, & nous instruire de tout ce qui pourra se passer d'intéressant dans votre ville concernant le bien général. Nous nous engageons à en faire autant de notre côté : c'est le seul moyen de mettre de l'ensemble dans nos dispositions, & de déconcerter les projets des mal-intentionnés.

Nous avons l'honneur d'être avec un sincère & fraternel attachement,

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les membres de la municipalité du Dondon.

Signé, Delatour, *maire*; & Couffue, *procureur-syndic.*

P. S. Nous ouvrons notre paquet qui étoit prêt à partir, pour vous accuſer la réception de votre ſeconde lettre aux citoyens de cette paroiſſe, en date du 13 de ce mois, & de la copie imprimée de vos adreſſes à l'Aſſemblée nationale, au roi & aux chambres de commerce de France. Nous allons leur communiquer de ſuite toutes ces pièces intéreſſantes: elles ſont bien faites aſſurément pour éclairer la nation ſur les riſques qu'à courus cette malheureuſe colonie, & pour lui faire connoître les perſonnages ſur le rapport deſquels elle a jugé nos repréſentans. Puiſſe-t-elle d'après celà, leur rendre la juſtice qu'ils méritent.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Cap-Tiburon, 26 mars 1791.

Meſſieurs & chers compatriotes,

Depuis notre lettre du 19 du courant nous avons reçu les vôtres des 17 & 20 de ce mois: la première renfermoit un exemplaire des lettres que l'aſſemblée provinciale du nord & différentes municipalités de la colonie vous ont adreſſées; un exemplaire de votre correſpondance juſqu'à ce moment avec M. le lieutenant général au gouvernement, & enfin un exemplaire de votre arrêté en date dudit jour 17 ſur la proclamation de M. de Blanchelande du 12 de ce mois.

La lecture réflechie de toutes ces pièces, la comparaiſon de l'état de votre ville à celui où elle ſe trouvoit avant l'arrivée de la ſtation; le retour de la tranquillité dans la partie du ſud; la réunion preſque entiére de tous les citoyens, qui ne s'eſt opérée que depuis cet heureux moment dans les parties de l'oueſt & du ſud, prouvent mieux que ne pourroient le faire les écrits les plus lumineux combien ſont fauſſes les imputations faites aux généreux défenſeurs de notre liberté expirante, que la providence ſemble avoir dirigés vers vous, malgré tous les moyens qu'on avoit mis en uſage pour les en éloigner, afin d'entretenir les

divisio[illegible], fomenter des insurrections, & opérer enfin la subversion totale de la colonie.

Nos concitoyens convaincus de ces vérités d'après tout ce dont ils ont été les témoins, & que nous ne devons notre conservation & la paix dont on a commencé à jouir qu'à la fermeté & au patriotisme des commandans & des troupes envoyées par la nation, nous chargent de leur voter les plus sincères remercîmens & l'assurance du plus fraternel attachement, conformément à la délibération prise ce jour à ce sujet, nous vous prions de vouloir bien nous servir d'interprète auprèss de ces respectables & généreux défenseurs de la régénération pour leur faire connoître toute l'étendue de notre gratitude.

Nous mêlons nos regrets avec les vôtres sur la mort de M. le commandeur de Villages que nous apprend votre dernière.

Nous vous prions de ne rien nous laisser ignorer de ce qui pourra vous intéresser, & d'être bien persuadés que rien ne nous flattera autant que l'entretien d'une correspondance suivie avec vous.

Ainsi que vous, nous nous conformons aux décrets de l'assemblée nationale; nous avons fait notre profession de foi à cet égard dès le 27 août dernier.

Nous avons l'honneur d'être avec les sentimens les plus fraternels,

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très humbles & très obéissans serviteurs.

Les membres de la municipalité.

Signé, CREUSAC, maire, COUTURIER-DE-FLOTTE, officier municipal, GAUVRY, *secrétaire-greffier*.

AU PORT-AU-PRINCE,

De l'Imprimerie nationale, chez CHAIDRON & compagnie, vis-à-vis la comédie.

E749
T653m
1-2.2e
v. 2